

Keolis, filiale de la SNCF, remporte le plus important contrat ferroviaire jamais signé au Royaume-Uni

La filiale à 70 % de la SNCF coexploitera d'un réseau ferroviaire desservant Londres et des villes clés comme Brighton ou Cambridge. Le contrat, valable 7 ans, représente au moins 1,4 milliard d'euros par an de chiffre d'affaires

La SNCF peut vraiment dire merci à sa filiale de transport public Keolis dont elle détient 70 % contre 30 % à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Tout d'abord, la compagnie ferroviaire peut compter de plus en plus sur la bonne santé financière de Keolis (5,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 23 millions de résultat net en 2013) dans un contexte globalement délicat. Ensuite parce que sa filiale lui permet de terminer la semaine de manière positive après la polémique désastreuse des TER trop larges.

Ce vendredi 23 mai, Keolis a en effet annoncé qu'elle venait de remporter, avec son partenaire britannique Go-Ahead, l'appel d'offres pour l'exploitation du réseau Thameslink Southern et Great Northern (TSGN).

Ces lignes, qui desservent Londres et des villes comme Brighton, Portsmouth (au sud) ou Cambridge (au nord) ainsi que des aéroports, ne représentent pas moins de 22 % des trajets ferroviaires effectués en Grande-Bretagne. L'appel a été remporté face à des concurrents allemands, chinois, néerlandais et britanniques.

273 millions de voyages

TSGN concerne aussi 273 millions de voyages par an, précise Keolis qui remporte avec cette franchise son plus gros réseau en termes de chiffre d'affaires. Le contrat, d'une durée de 7 ans, représente en effet une activité de près de 1,4 milliard de chiffre d'affaires annuel dont Keolis percevra 35 % et Go-Ahead 65 %. Cette somme n'est d'ailleurs valable que pour la première année d'exploitation car elle est amenée à augmenter au fil du temps.

Dans un communiqué, le secrétaire d'Etat aux transports Frédéric Cuvillier a salué l'information. « Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour l'industrie ferroviaire française », a-t-il indiqué, ajoutant que « quand l'industrie française gagne à l'international, quand son excellence est ainsi reconnue, cela ne peut que bénéficier à la croissance et à l'emploi en France. »

Une magnifique vitrine

Le ministère britannique des transports a souligné de son côté que ce contrat représentait la plus grande concession en termes de passagers. Ce contrat est le plus important jamais signé au Royaume-Uni dans le monde ferroviaire.

« Non seulement TSGN devient notre plus gros contrat et valide nos ambitions de croissance, mais il conforte également notre positionnement sur le mass transit », souligne le président de Keolis, Jean-Pierre Farandou, dans son communiqué, précisant que le réseau sera pour son groupe « une magnifique vitrine ».

Internationalisation

Lors de la présentation de ses résultats 2013, Jean-Pierre Farandou insistait sur l'importance de ses contrats à l'étranger. Si la France comptait pour 77 % de son activité en 2002, elle ne représente plus que 52 % de son chiffre d'affaires. Et sans doute 43 % à l'horizon 2017.

De fait, la filiale de la SNCF s'appuie sur quatre plates-formes pour des marchés clés (Europe continentale, Royaume-Uni, Amérique du Nord et Australie Nouvelle-Zélande) et des bureaux pour explorer de « nouveaux territoires comme l'Inde ou la Chine.

Michel Waitrop

<http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Keolis-filiale-de-la-SNCF-remporte-le-plus-important-contrat-ferroviaire-jamais-signé-au-Royaume-Uni-2014-05-23-1155149>

